



Doc. 14505  
24 avril 2018

## Le statut des journalistes en Europe

### Amendement<sup>1</sup> n° 5

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

*Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6.1, insérer le paragraphe suivant:*

«de prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des journalistes et des autres acteurs des médias, pour mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris de nature judiciaire, administrative ou financière, dont ils sont victimes et pour mettre fin à l'impunité des auteurs d'agressions à leur encontre, notamment en menant des enquêtes effectives sur les meurtres et les autres infractions commises contre leur intégrité physique ; à ce propos, il importe que les États membres du Conseil de l'Europe mettent en œuvre les lignes directrices énoncées en annexe à la Recommandation CM/Rec(2016)4 du Comité des Ministres sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias;».

---

1. 2018 - Deuxième partie de session

